

L'enseignement catholique entre ciel et terre.

Article rédigé par *Liberté politique*, le 04 mars 2016

La liberté d'éducation des enfants par leurs parents est un principe constitutionnel, fondé sur la loi naturelle. Dans une nation professant désormais une idéologie républicaine non définie mais fortement revendiquée, basée sur une religion laïciste aussi floue qu'incontournable, y a-t-il encore une place pour un enseignement véritablement libre, s'affichant en outre comme étant catholique ?



De façon schématique, les penseurs et acteurs de la façon d'enseigner aujourd'hui en France peuvent se classer en trois groupes :

-- Les tenants d'un laïcisme assumé estiment que l'éducation de la jeunesse ne peut être que nationale, et doit donc être confiée exclusivement à l'État. Ce dernier ayant pour mission de forger des individus « républicains » et de libérer l'individu de toute contrainte, et notamment des déterminismes familiaux, la liberté de l'adulte passe nécessairement par une éducation étatique proposée dès le plus jeune âge. Dans ce contexte, la création par l'État d'un individu « libre » aboutit à supprimer la liberté d'éducation par les parents.

-- Les promoteurs de l'enseignement catholique sous contrat, dans leur très grande majorité, estiment que leurs établissements doivent coller de très près aux aspirations du monde, et donc prioritairement être ouverts à tous. Par conséquent, leur offre religieuse ne peut être qu'optionnelle. Il s'agit donc d'un enseignement consistant à ce que l'individu s'insère le mieux possible dans la société telle qu'elle est, la religion étant ravalée au rang de simple proposition, que chacun est libre d'accepter ou non. Cette forme d'enseignement est par définition « mondaine » : elle privilégie l'adaptation au monde, et relègue la transcendance au second plan. La réussite scolaire devient le critère fondamental du choix des parents pour ce type d'enseignement.

-- L'enseignement hors contrat, de son côté, développe un enseignement fondé prioritairement sur la transmission de la foi : le chemin du Ciel est privilégié par rapport au cheminement terrestre. Plus précisément, l'épanouissement de l'enfant dans le monde a pour finalité la vie éternelle, ce qui, assez logiquement, aboutit à réduire l'importance des diplômes, devenant de simples outils, et non plus une fin en soi.

Les responsables nationaux de l'enseignement public sont farouchement opposés à tout autre type d'enseignement : l'enseignement ne peut être « libre ». Les dirigeants de l'enseignement catholique sous contrat manifestent globalement une réserve affichée vis-à-vis de l'enseignement hors contrat : la liberté doit être surveillée par la puissance publique. Seul l'enseignement hors contrat est authentiquement libre, et allie sans complexe qualité de l'instruction et transmission assumée de la foi catholique. Cela explique peut-être qu'un nombre croissant de parents fasse désormais le choix de ce type d'établissement, alors même que cela représente pour chacun d'entre eux un coût financier non négligeable. Sinon, comment expliquer le succès impressionnant de nombreux établissements hors contrat s'ouvrant dans des villes largement dotées en établissements sous contrat ?

Une telle situation peut contribuer à bousculer l'enseignement catholique sous contrat, tel qu'il fonctionne depuis des dizaines d'années : se donne-t-il les meilleurs moyens de préparer chaque personne à la meilleure insertion dans le monde, terrestre puis céleste ?

Telle est le débat que se propose d'ouvrir *Liberté politique* à travers les différentes positions exprimées ci-après. Puisse-t-il apporter sa contribution à une problématique essentielle, puisque concernant la

construction de chaque enfant, et donc l'avenir de notre cité terrestre, antichambre de la Cité Céleste.

François Billot de Lochner,

président.

Nous avons consacré le dernier numéro de notre revue Liberté politique à ce thème capital : vous pouvez le commander sur le site.